

03 – Étiquetage des produits cosmétiques et liste INCI Trace écrite

Informations obligatoires – Lecture réglementaire d'un produit cosmétique

1 Le rôle de l'étiquetage cosmétique

L'**étiquetage d'un produit cosmétique** est strictement encadré par la réglementation européenne.

Il a pour objectifs principaux de :

- **informer le consommateur** sur le produit,
- garantir une **utilisation sûre**,
- assurer la **tracabilité** du produit,
- permettre les **contrôles réglementaires**.

👉 L'étiquetage n'est pas un support publicitaire libre :

il constitue un **outil réglementaire essentiel** pour la protection du consommateur.

2 Les informations obligatoires sur un produit cosmétique

Tout produit cosmétique mis sur le marché doit comporter un certain nombre d'**informations obligatoires**, notamment :

- le **nom ou la raison sociale de la personne responsable**,
- la **fonction du produit**, lorsqu'elle n'est pas évidente,
- le **contenu nominal**,
- la **date de durabilité minimale** ou la PAO,
- les **précautions particulières d'emploi**,
- le **numéro de lot**,
- la **liste des ingrédients** (liste INCI).

L'absence d'une information obligatoire rend le produit **non conforme à la réglementation**.

3 Le numéro de lot et la traçabilité

Le **numéro de lot** permet d'identifier un ensemble de produits fabriqués dans des conditions similaires.

Il est indispensable pour :

- assurer la **tracabilité** du produit,
- faciliter un **retrait du marché** en cas de problème,
- protéger le consommateur en cas de risque sanitaire.

👉 Un produit cosmétique sans numéro de lot ne peut pas être considéré comme conforme.

4 La liste INCI

La **liste INCI** (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) correspond à la liste des ingrédients entrant dans la composition d'un produit cosmétique.

Elle est :

- précédée du terme "**Ingredients**",
- rédigée selon une **nomenclature internationale**,
- identique dans tous les pays de l'Union européenne.

La liste INCI permet au consommateur d'identifier les substances présentes dans le produit.

5 Ordre de classement des ingrédients

Dans une liste INCI, les ingrédients sont classés :

- par **ordre décroissant de quantité**,
- du plus présent au moins présent dans la formule.

👉 La position d'un ingrédient dans la liste donne une **information qualitative** sur sa proportion dans le produit.

6 Lien entre étiquetage, sécurité et responsabilité

L'étiquetage cosmétique est directement lié à la **sécurité du consommateur**.

Il permet notamment :

- d'identifier les **ingrédients susceptibles de provoquer des réactions**,
- de respecter les **conditions d'utilisation**,
- d'engager la **responsabilité de la personne responsable**.

Toute erreur ou omission d'étiquetage relève de la **responsabilité de la personne responsable** du produit.

7 Enjeux professionnels et lien avec l'épreuve E2

La lecture et l'analyse de l'étiquetage font partie des **compétences professionnelles fondamentales** en cosmétologie :

- en **laboratoire cosmétique**,
- en **contrôle qualité**,
- en **expertise produit**,
- en **analyse réglementaire**.

À l'épreuve **E2 – Expertise scientifique et technologique**, le candidat doit être capable de :

- identifier une **information obligatoire manquante**,
- analyser une **liste INCI**,
- justifier une **non-conformité réglementaire**,
- argumenter de manière **scientifique et réglementaire**.

À retenir

- L'étiquetage cosmétique est **obligatoire et réglementé**
- Il garantit l'**information** et la **sécurité** du consommateur
- Le **numéro de lot** assure la traçabilité du produit
- La **liste INCI** informe sur la composition du produit
- Toute non-conformité engage la **responsabilité** de la personne responsable

Transition vers la suite

Ces notions seront directement mobilisées pour :

- l'étude de la **composition des produits cosmétiques**,
- l'analyse des **ingrédients**,
- la **formulation en laboratoire**,
- les **situations d'expertise de type E2**.